

## **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2016

**AVIS**, est donné, que lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a adopté le Règlement numéro 02-2016.

**Le Règlement numéro 02-2016** modifie le Règlement numéro 27-2007 concernant la distribution et la vente d'eau et l'établissement de la tarification sur les compteurs d'eau afin d'établir les modalités relatives au pouvoir d'application du règlement et des pénalités ci-rattachant.

**AVIS** est donné, que ce règlement est déposé au bureau du directeur général au 1110, chemin Principal à Saint-Joseph-du-Lac, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ**, à Saint-Joseph-du-Lac, ce 6 avril 2016.

Stéphane Giguère Directeur général